



Les jeunes s'engagent. À votre tour !



Associations, collectivités, vous avez un projet d'accueil de volontaires en Service Civique ?

Voici le rôle de Plateforme Service Civique de la MLJ3M :

- Vous aider à définir la mission de Service Civique à partir des missions agréées au niveau national.
- Publier l'offre de mission sur le site de l'Agence du Service Civique et la diffuser auprès des jeunes de son réseau.
- Repérer et sélectionner les candidats.
- Effectuer pour vous toutes les démarches administratives dans le cadre d'une convention de mise à disposition (contrat d'engagement, envoi des documents à l'Agence de Services et de Paiement, formations des jeunes).
- Organiser l'accompagnement des jeunes, la formation des tuteurs et la préparation au projet d'avenir.

Vous accompagnez le volontaire et prenez en charge l'indemnité complémentaire de 107,58€/mois versés au volontaire durant sa mission.

L'Etat verse une indemnité de 472,97€/mois au volontaire en Service Civique.

Pour rappel, une mission de Service Civique doit :

- Contribuer à l'intérêt général.
- Ne pas se substituer à un emploi salarié.
- Être accessible sans condition de diplôme ou de qualification.
- Durée minimum de 24h hebdomadaire.

Contactez la Plateforme Service Civique de la MLJ3M

Anne Le Bissonnais - Chargée de projet - lebissonnaisa@mlj3m.fr - 07 52 04 06 82

Plus d'informations sur asso-service-civique.fr ou service-civique.gouv.fr